CONTRIBUTION AUX ASSISES DE L'ESR

Enseignement supérieur et recherche : le rôle majeur des villes et agglomérations

Résumé

Les associations d'élus cosignataires de cette contribution ont décidé d'initier un travail partenarial visant à identifier et recenser des politiques d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante des communes et des intercommunalités. Cette démarche vise à faire émerger des outils d'aides à la décision et à la co-construction des stratégies locales de soutien aux universités et instituts de recherche mais également de peser sur d'éventuelles réformes nationales. Cette démarche initiée au printemps 2012 se déroule sous la conduite d'un Comité de pilotage partenarial en lien avec la Conférence des présidents d'universités (CPU).

Les associations de collectivités locales appellent à une reconnaissance de l'action des villes et agglomérations en soutien à l'enseignement supérieur et la recherche en lien avec les politiques de développement économique et d'innovation mais également de déplacements, d'habitat, de logement et d'urbanisme.

En effet, la loi LRU (liberté et responsabilité des universités) a entraîné une participation accrue des collectivités locales d'autant plus significative que l'enseignement supérieur et la recherche constituent d'importants vecteurs de rayonnement, d'attractivité et de qualification des territoires. Les universités aspirent à s'ouvrir à leur territoire et les collectivités locales à mieux comprendre les inclinations des publics qui les composent afin de répondre à leurs besoins. Les propositions développées dans cette contribution s'attachent à conforter les relations entre les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les collectivités locales. Elles abordent ainsi les trois thématiques traitées par les Assises de façon transversale autour d'une idée force : développer les « projets ou schémas de sites » au sein des agglomérations universitaires.

Enseignement supérieur et de la recherche : les enjeux pour les villes et agglomérations

La stratégie de Lisbonne d'une économie de la connaissance a placé l'enseignement supérieur et la recherche au premier rang des leviers de croissance, d'innovation et de compétitivité des économies nationales. Depuis 2007 et la loi LRU, le monde universitaire change en mode accéléré, son ancrage territorial s'affirme mais, dans le même temps, les universités font face à une fragilité budgétaire qui ne peut trouver sa solution au sein des territoires. La plupart des universités ont basculé dans l'autonomie et les coopérations, fédérations, « alliances » ou fusions entre universités s'amorcent. Au-delà des enjeux propres de gestion des universités et des instituts de recherche, l'autonomie pose avec insistance la question de l'ancrage des universités dans leur territoire et leurs relations avec les collectivités territoriales. Le récent colloque de Marseille de la Conférence des présidents d'université, « l'Université pour l'avenir, avenir des universités », a confirmé le profond renouvellement du regard que les universités portent sur les collectivités locales en matière de partenariat.

Bien que l'enseignement supérieur et la recherche relèvent en premier lieu de la pleine compétence de l'Etat, les collectivités régionales et locales se sont affirmées depuis le programme U2000 il y a 20 ans dans le soutien des politiques publiques d'accompagnement (immobilier, bibliothèques, vie étudiante, logement étudiant…).

L'importance prise par les enjeux universitaires et scientifiques dans la vie des territoires et de leur économie rend indispensable la pleine association des collectivités aux processus de recomposition actuels. Ces dernières doivent être pleinement reconnues dans leur contribution au développement de

l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Elles ont en contrepartie pour responsabilité d'améliorer l'insertion des sites universitaires dans les territoires, recoudre les liens parfois distendus par la création des campus « hors les murs » dans les années 60-70, jouer un rôle d'interface entre les milieux universitaires, scientifiques et les acteurs de la vie économique locale. Nos universités doivent être placées au cœur de nos « éco-systèmes » locaux de croissance et d'innovation mais aussi du rayonnement culturel, intellectuel et social des territoires.

Tout en mobilisant l'ensemble des acteurs publics, il est néanmoins indispensable de clarifier, sans doute localement, les interventions respectives des acteurs publics (Etat, région, agglomérations) tout en définissant une véritable politique d'aménagement universitaire du territoire.

Si les grandes agglomérations s'engagent de manière très volontariste dans le domaine de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la recherche, l'Etat et les Régions doivent veiller, ensemble, à garantir un aménagement universitaire du territoire en pensant la complémentarité des sites d'enseignement supérieur et leur mise en réseau coopératif. Les villes et agglomérations moyennes ont également parfaitement compris les enjeux d'une « spécialisation territoriale » en soutenant leurs universités dans le cadre des plans U2000 et U3M, en innovant à travers les universités technologiques, en renforçant les interfaces avec les spécificités de leurs bassins d'emploi. Leur crainte actuelle, qu'il faut lever, est de voir les universités ou antennes qu'elles ont massivement aidées ces vingt dernières années, être progressivement dévitalisées.

Les premiers pôles métropolitains font également des coopérations inter-universitaires l'une des priorités de leur vocation, soutenant les rapprochements engagés par les présidents d'universités et les réseaux scientifiques dans une perspective de développement de l'activité économique locale. La participation accrue des collectivités locales à la gouvernance des structures de transfert de technologies favorise ainsi la dynamique de croissance territoriale en facilitant la rencontre de thématiques de recherche communes à tous les acteurs locaux de l'innovation. En liaison avec les régions, ces initiatives seront de nature à renforcer la complémentarité entre pôles universitaires spécialisés, développer des effets de masse critique, limiter les effets de concurrence dans la carte des derniers cycles et des écoles doctorales. Ces stratégies de mise en réseau et d'organisation des complémentarités doivent contribuer à garantir l'équité d'accès à l'enseignement supérieur par des alliances territoriales renouvelées.

Sous l'animation conjointe de l'Etat, des conseils régionaux et des présidents d'université, des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche devraient être élaborés très étroitement avec les villes et agglomérations, sièges des universités, et l'ensemble des parties prenantes.

Propositions en matière de gouvernance

- Constituer un cadre de travail quadripartite entre l'Etat, la Région, les présidents d'universités et les agglomérations d'accueil des sites universitaires en lien avec les Comités régionaux des exécutifs (les CRE pourraient être créés par la nouvelle loi de décentralisation).

- Reconnaître le bloc local – villes-communautés – dans les débats sur l'ESR en général et sur la place des métropoles dans les Assises de l'ESR.

- Réaliser des « projets ou schémas de sites » au sein des agglomérations universitaires, articulés avec des « schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche ». Ces schémas de sites doivent être reconnus par l'Etat et les Régions, reconnaissant ainsi que les services et équipements métropolitains peuvent apporter au positionnement stratégique des universités (transfert de technologies, insertion des campus dans la ville, etc.).

- Conforter l'élaboration de Contrats de projet Etat-Région (CPER) prenant en charge la question universitaire en articulation avec les programmes européens et garantissant l'implication forte des villes et agglomérations. Ces contrats-cadres devront être élaborés à partir de diagnostics partagés sur leurs enjeux et priorités et également territorialiser les moyens d'intervention et les priorités stratégiques.

- Accompagner l'ancrage territorial des universités en développant les échanges sur les enjeux territoriaux entre collectivités et Présidents d'universités en lien avec la CPU et les agences d'urbanisme.

Plusieurs agglomérations ont déjà élaboré des schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche qui abordent de manière coordonnée les différentes dimensions de l'inscription des universités dans leur territoire. A travers ces documents programmatiques, elles inscrivent pleinement le « fait universitaire » dans les différentes politiques sectorielles dont elles ont la charge : PLH, plans de déplacements, vie culturelle, stratégies économiques… La révision de la loi LRU devrait ainsi proposer de généraliser les « contrats de sites universitaires » formalisant les engagements de chaque partie prenante.

Propositions opérationnelles

- Marquer une pause dans les appels à projet (Plan Campus, Investissements d'avenir) qui attisent la concurrence entre territoires et qui se sont révélés contre-productifs en terme de cohésion du milieu universitaire.

- Reconnaître une compétence de plein droit des agglomérations pour agir dans le soutien des équipements et activités universitaires.

- Encourager les agglomérations, à travers la contractualisation, à conforter :

  - les « services universitaires » tels que le logement étudiant, les plans de déplacements de salariés et d'étudiants sur les campus universitaires, l'équipement des campus à très haut débit, l'animation culturelle et sportive….

  - les infrastructures et grands équipements scientifiques,

  - les projets de recherche (allocations pour les jeunes chercheurs et les post-doctorants) et de valorisation des travaux,

  - l'orientation et pré-orientation des jeunes diplômés (création des interfaces avec le tissu économique local et régional),

  - la mise en place de structures d'essaimage et de transfert d'innovation en direction des filières économiques du territoire.

Contacts

Assemblée des Communautés de France (AdCF) – www.adcf.org
- Président : Daniel DELAVEAU (maire de Rennes, président de Rennes Métropole)
- Contact : Damien Denizot – d.denizot@adcf.asso.fr

Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) – www.communautes-urbaines.com
- Président : Gérard COLLOMB (maire de Lyon, président du Grand Lyon)
- Contact : Philippe Angotti – pangotti@communautes-urbaines.com

Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) – www.grandesvilles.org
- Président : Michel DESTOT (maire de Grenoble)
- Contact : David Constans-Martigny – d.constans-martigny@grandesvilles.org

Association des Villes Universitaires de France (AVUF) – www.colloques-avuf.com
- Présidente : Hélène MANDROUX (maire de Montpellier)
- Contact : François Rio – dg@avuf.fr

Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) – www.fnau.org
- Président : Vincent FELTESSE (président de la Communauté urbaine de Bordeaux, président de l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine)
- Contact : Brigitte Bariol – bariol@fnau.org